

# GLOSSAIRE

**Abiotique** (adj.) : en écologie, les facteurs abiotiques représentent l'ensemble des facteurs physico-chimiques d'un écosystème influençant sur une biocénose donnée. C'est l'action du non-vivant sur le vivant. Opposables aux facteurs biotiques, ils constituent une partie des facteurs écologiques de cet écosystème.

**Actitiflore** (adj.) : se dit des plantes dont les fleurs se terminent en pointes.

**Aérohaline** (adj.) (pelouse) : caractérise un type de pelouse se trouvant au voisinage immédiat de la mer, soumis à l'influence du vent et des embruns, voire à une sécheresse élevée en été, juste au-dessus des rochers de l'estran ou des falaises.

**Amphibie** (adj.) : qui peut vivre dans l'air et dans l'eau.

**Amphiphyte** (adj.) se dit d'un organisme qui se développe sur le bord des mares, des lacs ou des étangs et qui vit tantôt sous l'eau, tantôt sur terre.

**Andain** (n.m.) : alignement de foin, d'herbe ou de céréales que le faucheur ou la machine laisse au fur et à mesure qu'avance le travail.

**Andainage** (n.m.) : mise en lignes du fourrage (groupage) en vue de sa récolte.

**Atterrissement** (n. m.) : phénomène d'accumulation de terre ou de sables formé par les cours d'eau et la mer et conduisant à la mise en place de milieux terrestres.

**Benthique** (adj.) : relatif au benthos (le fond de la mer), c'est-à-dire vivant sur ou près du substrat des milieux aquatiques. Qualifie également les organismes qui y vivent.

**Bétulaie** (n.f.) : désigne une formation végétale ligneuse constituée principalement de bouleaux (*Betula* sp., Bétulacées), que l'on rencontre surtout sur les sols silicieux et humides.

**Bio-évaluation** (n.f.) : ensemble de méthode d'évaluation environnementale, fondé sur des bases scientifiques issues de la biologie, de l'éthologie, de la toxicologie, de l'écotoxicologie et de l'écologie du paysage. Elle évalue la qualité d'un élément de l'environnement ou d'un milieu (aquatique, marin, terrestre, forestier, agricole, industriel, rural, urbain, etc.), dans une approche dite état/pression/réponse.

**Biogène** (adj.) : qui engendre ou permet le développement de la vie.

**Biotique** (adj.) : en écologie, les facteurs biotiques représentent l'ensemble des interactions du vivant sur le vivant dans un écosystème. Opposables aux facteurs abiotiques, ils constituent une partie des facteurs écologiques de cet écosystème. Il s'agit des ressources alimentaires, des relations trophiques de prédation, compétition, parasitisme, etc.

**Biotope** (n.m.) : milieu de vie où les conditions écologiques sont considérées comme homogènes et bien définies. Le biotope d'un organisme est le milieu caractérisé par des paramètres (température, flore...) bien définis, auquel il est spécialement adapté, c'est donc un milieu où vit une espèce. Chaque biotope est également caractérisé, en principe, par la faune et la flore qui l'habitent, c'est à dire par une biocénose.

**Boréo-montagnard** (adj.) : se dit d'un taxon à l'aire de répartition actuelle disjointe, d'une part dans les régions boréales, d'autres part dans les étages inférieurs des montagnes tempérées.

**β-mésosaprobe** (adj.) : se dit d'espèce relativement résistante à la pollution par les matières organiques

**Cadrat ou point cadrat** (n.m.) : méthodes d'étude de la végétation fondées sur l'observation d'un ensemble de surfaces élémentaires généralement carrées, dont la surface varie selon le milieu étudié de quelques dizaines de centimètres-carrés à quelques centaines de mètres-carrés. Dans le cas des point-cadrats, la surface étudiée est réduite à un point et l'observation est réalisée sur un ensemble de points (généralement 100) formant une ligne.

**Calcicole** (adj.) (pelouse) : (adj.) (pelouse) : formation végétales composées essentiellement de plantes herbacées vivaces formant un tapis plus ou moins ouvert sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique.

**Diachronique** (adj.) : relatif à la diachronie, à l'évolution d'un fait dans le temps.

**Diaspore** (n.m.) : désigne tout élément permettant d'accomplir la dissémination d'une espèce végétale (par reproduction ou par multiplication asexuée).

► **Dulçaquicole** (adj.) : caractérise les espèces qui vivent en eau douce (synonyme : dulcicole).

**Édaphique** (adj.) : désigne l'influence que peut avoir le sol sur la croissance des végétaux. On peut aussi bien parler de facteur pédologique. Cette dernière expression est d'ailleurs plus souvent employée.

**Endémique** (adj.) : qualifie une espèce animale ou végétale dont l'aire de répartition est limitée à une région donnée.

**Entomofaune** (n.f.) : partie de la faune constituée par les insectes.

**Espèce « nurse »** : plante, souvent exogène, semée dans un milieu à restaurer afin de créer des conditions favorables à l'implantation des espèces cibles de la restauration. Ces plantes vont ensuite disparaître naturellement du milieu.

**Espèce « parapluie »** (ou espèce paravent) : désigne, en écologie une espèce dont l'étendue du territoire permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée.

Bordure d'hélophytes  
au lac de Sanguinet,  
dans les Landes.



**Étrépage** (n.m.) : action d'étréper.

**Étréper** (v.transitif) : décaper, enlever sur les terrains où s'accumule la matière organique, la couche superficielle du sol.

**Eurytherme** (adj.) : se dit d'un organisme adapté pour supporter de grandes variations de température.

**Eutrophe** (adj.) : se dit d'un plan d'eau (étang, lac, etc.) dont les eaux enrichies en matières organiques sont le siège d'une prolifération végétale et bactérienne entraînant une désoxygénation prononcée de l'eau.

**Exhaussement** (n.m.) : élévation ou surélévation en parlant des constructions ou d'édifices.

**Exondation** (n.f.) : sortie hors de l'eau d'une terre inondée.

**Faucardage** (n.m.) : action de faucarder pour assurer le bon écoulement de l'eau et éviter l'« étouffement » des rivières ou fossés par les proliférations végétales (problèmes d'oxygène, excès de matière organique, obstacle à la circulation des poissons, etc.).

**Géotextile** (n.m.) : textile artificiel employé comme armature, comme filtre, dans le domaine des travaux publics.

**Halophile** (adj.) : se dit d'une plante adaptée aux milieux salés.

**Héliophile** (adj.) : se dit d'une espèce végétale qui aime l'exposition au soleil.

**Hélophyte** (adj.) : se dit des plantes aquatiques développant un appareil végétatif (tiges et feuilles) et un appareil reproducteur (fleurs) hors de l'eau, mais dont les racines et les tiges souterraines sont généralement ancrées dans un sol gorgé d'eau.

**Hygrophile** (adj.) : se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

**Hyperhalophile** (adj.) : se dit d'une espèce pouvant se développer en condition extrême de salinité, par exemple sur les falaises littorales directement aspergées par l'eau de mer.

**Ichthyologie** (n.f.) : étude des poissons.

**Ichthyologique** (adj.) : relatif à l'ichthyologie.

**Indice de Sorensen (IS)** : indice permettant d'évaluer la similitude entre deux communautés végétales. IS est le rapport de deux fois le nombre d'espèces communes à deux échantillons sur le nombre total d'espèces des deux échantillons. Cet indice varie de 0 (aucune espèce commune) à 1 (toutes les espèces sont communes).

**Inflorescence** (n.f.) : manière dont les fleurs sont disposées sur une plante.

**Lentille** (n.f.) **tourbeuse** (adj.) : en pédologie, désigne une inclusion de tourbe dans un profil de sol, pouvant notamment correspondre à la présence d'une ancienne tourbière.

**Lentique** (n.m.) : désigne un biotope et les êtres vivants propres aux écosystèmes d'eaux calmes à renouvellement lent (lacs, marécages, étangs, mares, etc.) par opposition aux milieux d'eaux courantes qui correspondent aux écosystèmes lotiques.

**Ligne permanente** (n.f.) : dispositif de relevé correspondant à la réalisation d'observation de la présence des espèces à intervalle régulier (généralement tous les dix centimètres) le long d'une ligne matérialisée par deux piquets (généralement sur dix mètres). Chaque espèce est caractérisée par sa fréquence le long de la ligne.

**Macro-bentique** (adj.) : se dit des organismes aquatiques dont la taille est supérieure à 2 ou 3 mm tels que les larves d'insectes, vers, acariens, mollusques ou crustacés. Ils ont la particularité de coloniser le fond du lit mineur d'un cours d'eau, ou des lacs, sur des supports organiques ou minéraux.

**Mésophile** (adj.) : se réfère à un organisme qui croît dans des conditions de température modérée (entre 5 et 65 °C).

**Mise en défens** (n.f.) : technique qui consiste à mettre au repos, par des rotations périodiques, des surfaces dégradées afin d'y favoriser la restauration de l'écosystème.

**Nitro-halophile** (adj.) : se dit des végétaux qui poussent sur des sols salés et riches en nitrates (ces conditions se retrouvent notamment dans des espaces proches de la mer et recouverts de déjections d'oiseaux).

**Occurrence** (n.f.) : l'occurrence se calcule comme le nombre de fois où une espèce est échantillonnée rapportée à l'ensemble des efforts de pêche (total des EPA – échantillonnages ponctuels d'abondance – et nasses). Elle peut s'exprimer en pourcentages.

**Oligochète** (n.m) : les oligochètes constituent une partie importante du benthos des cours d'eau, mais contrairement aux autres classes de macro-invertébrés, leur cycle de vie s'accomplit entièrement dans le sédiment.

**Oligo-dystrophe** (adj.) : qualifie des eaux douces faibles en matières humiques.

**Oligomesotrophe** (adj.) : se dit des eaux faiblement chargées en éléments nutritifs.

**Oligotrophe** (adj.) : se dit des eaux douces pauvres en substances nutritives, dont la production de matières organiques est peu abondante.

**Paludification** (n.f.) : correspond à une accumulation progressive de matière organique dans un sol saturé en eau de façon permanente ou quasi-permanente (phénomène d'entourbement).

**Panicule** (n.f.) : inflorescence composée et formée par une grappe de grappes sur un axe simple. La panicule a généralement une forme pyramidale (exemple le troène, le marronnier).

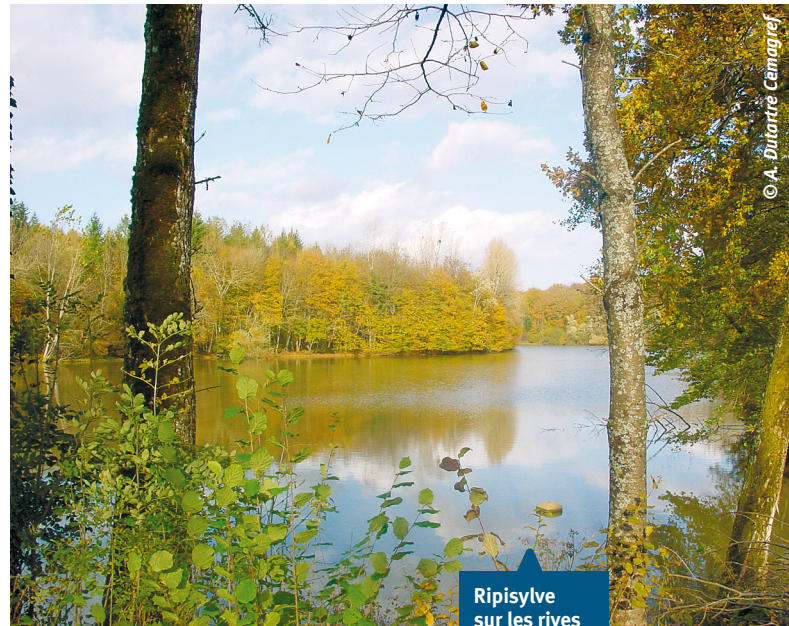
**Pédologie** (n.f.) : désigne l'étude de l'organisation (structures et fonctionnement) des sols, de leurs propriétés, de leur distribution dans l'espace et de leur évolution dans le temps.

**Phanérogame** (adj.) : se dit d'une plante ayant des organes de reproduction apparents dans le cône ou dans la fleur. La dissémination est assurée par des graines.

**Phragmitaie** (n.f.) : désigne la végétation de bords de lacs formée de roseaux (phragmites). Cette ceinture se trouve entre la scirpaie et la cariçaie.

**Phytocœnotique** (adj) : qui se réfère à la phytocœnose, c'est-à-dire aux communautés végétales présentes sur un territoire.

**Phytoécologique** (adj.) : relatif à l'étude du milieu naturel relativement aux végétaux, à l'écologie végétale.



Ripisylve sur les rives d'un étang.

**Phytophile** (adj.) : se dit des poissons qui utilisent préférentiellement un substrat végétal comme support de ponte.

**Phytosociologie** (n.f.) : étude des communautés végétales qui se base sur la description d'associations végétales à partir de relevés floristiques. La classification phytosociologique sert aujourd'hui de base à la définition des habitats dans les textes européens. Les méthodes phytosociologiques permettent également l'étude de l'évolution dans le temps des communautés végétales.

**Piézomètre** (n.m.) : instrument qui mesure la hauteur à partir d'un plan de référence, de la colonne liquide statique qui s'établit dans un tube, installé en sol saturé, dont la partie inférieure est en communication avec un point de ce sol.

**Pollinique** (adj.) : relatif au pollen.

**Polluosensible** (adj.) : se dit d'un organisme exigeant en qualité de l'eau. Sa présence témoigne de l'absence de pollutions majeures.

**Polysaprobie** (n.f.) : désigne un milieu fortement chargé en pollution organique.

**Propagule** (n.f.) : désigne toute partie de la plante qui sert à la propagation de l'espèce : spore, graine, prothalle, drageon, etc.

**Radier** (n.m.) : plateforme stable sur laquelle reposent d'autres éléments. Ainsi, dans la construction fluviale, on édifie un ouvrage hydraulique pour lutter contre l'érosion de l'eau.

**Reméandrage** (n.m.) : consiste à allonger le tracé et réduire la pente pour redonner au cours d'eau sa morphologie sinueuse et ses fonctionnalités.

**Résilience** (n.f.) : en écologie, la résilience est la capacité d'un écosystème ou d'une espèce à récupérer un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi un traumatisme.

► **Rhizosphère** (n.f.) : région du sol directement formée et influencée par les racines et les micro-organismes associés.

**Ripisylve** (n.f.) : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

**Saprobie** (n.f.) : désigne des associations d'organismes aquatiques d'eau douce vivant dans des eaux plus ou moins riches en matières organiques.

**Saprobionte** (n.m.) : organisme qui vit dans un milieu en putréfaction.

**Sténotherme** (adj.) : se dit des organismes ne tolérant que des variations de température de faible amplitude autour des valeurs moyennes, à l'opposé d'eurytherme.

**Tapis** (n.m.) **rhizomique** (adj.) : ensemble de tiges souterraines vivaces de certaines plantes jouant un rôle de support de la structure de la plante, d'oxygénation des racines, d'organe de réserve et intervenant dans la multiplication asexuée (croissance clonale) de la plante.

**Taxon** (n.m.) : regroupement conceptuel de tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères bien définis. Un taxon peut renseigner n'importe quel niveau systématique.

**Taxonomie ou taxinomie** (n.f.) : science qui a pour objet de décrire les organismes vivants et de les regrouper en entités appelées taxons (familles, genres, espèces, etc.) afin de pouvoir les nommer et les classer.

**Thermophile** (adj.) : se dit des organismes ne pouvant vivre que sous des températures élevées.

**Touradon** (n.m.) : nom donné en botanique aux structures en mottes arrondies formées dans certaines tourbières ou zones humides tourbeuses par la pousse annuelle de certaines plantes sur leurs anciennes racines et feuilles mortes en décomposition ralenties par l'acidité du milieu.

Bryophyte invasive  
*Campylopus*  
*introflexus*.



**Tourbière** (n.f.) **ombrotrophe** (adj.) : type de tourbière qui n'est alimenté en eau que par les précipitations atmosphériques, desquelles proviennent également la seule source en éléments nutritifs, hormis celle venant de la décomposition de végétaux qui forment le substrat de la tourbière.

**Trophisme** (n.m.) : processus de nutrition des tissus organiques.

**Turbidité** (n.f.) : désigne la teneur d'un liquide en matières qui le troublent ; c'est la mesure de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau (antonyme : limpidité). Dans les cours d'eau, elle est généralement causée par des particules colloïdales qui absorbent, diffusent et/ou réfléchissent la lumière. Dans les eaux eutrophes, il peut aussi s'agir de bactéries et de micro-algues.

**Turfignèse** (n.f.) : désigne la production de tourbe (tourbière).

**Turfigne** (adj.) : se dit d'une espèce végétale productrice de tourbe.

**Valeur** (n.f.) **saprobiale** (adj.) : désigne la sensibilité aux perturbations de nature organique.

## Liste des espèces citées

### Espèces floristiques

**Ajonc** (n.m.) (*Ulex*) : arbuste extrêmement épineux des landes bretonnes et atlantiques, aux nombreuses fleurs d'un jaune éclatant.

**Andromède** (n.f.) (*Andromeda polifolia*) : bruyère arbustive des rocailles, aux feuilles toxiques, des régions tempérées. **Armérie maritime** (n.f.) (*Armeria maritima*) : œillet marin, plante herbacée vivace typique des hauts de falaises atlantiques.

**Aulne** (n.m.) (*Alnus*) : genre de bétulacées groupant une trentaine d'espèces d'arbres et d'arbustes de l'hémisphère boréal. Ce sont des végétaux hygrophiles qui enrichissent le sol (comme les légumineuses) en hébergeant dans leurs racines des bactéries fixatrices d'azote.

**Avine barbu** (n.m.) (*Avena barbata*) : grande plante graminée, annuelle, à panicule très lâche. On la trouve très fréquemment au bord des routes et des chemins, ainsi que dans les jachères. On remarque notamment, à la fin de l'été, les grandes panicules sèches, en population dense, agitées par le vent.

**Baccharis** (n.m.) : genre de plantes buissonnantes de la famille des Asteraceae. Prioritairement présent sur la côte avec comme habitats préférés : les marais et les dunes. De par sa résistance aux conditions difficiles présentes le long des côtes (embruns, sable, sécheresse...), on le trouve aujourd'hui dans tous les milieux : friches, prairies humides, côtes rocheuses.

**Balsamine de l'Himalaya** (n.f.) (*Impatiens glandulifera*) : herbe d'Asie aux fleurs zygomorphes à éperon, appelée aussi impatiente à cause de son fruit qui, au moindre contact, s'ouvre brutalement en projetant les graines au loin. Espèce de demi-ombre, liée au réseau hydrographique. On la trouve sur les berges et alluvions des rivières et canaux, dans les fossés et talus humides et aux lisières des forêts alluviales.

**Bouleau pubescent** (n.m.) (*Betula pubescens*) : arbuste à écorce brune ou grisâtre de la famille des bétulacées. Espèce exigeante en eau, que l'on trouve dans les forêts humides, les landes et même les tourbières, sur des sols pauvres aux pH acides, voire très acides.

**Boulette d'eau** (n.f.) (*Pilularia globulifera*) : plante herbacée semi-aquatique et basse, qui peut former de véritables «gazons» du fait de ses rhizomes longuement traçants. On la trouve toujours sur des sols pauvres et nus et dans des endroits ensoleillés.

**Brachypode rameux** (n.m.) (*Brachypodium retusum*) : herbe vivace à tiges rampantes très ramifiées, qui affectionne les milieux secs et constitue la strate herbacée de la garrigue, du maquis ou de la forêt de chêne vert ou la forêt mixte de chêne vert et de chêne liège.

**Bruyère** (n.f.) : plante ornementale à fleur violacée de la famille des éricacées, poussant sur des sols silicieux.

**Bryophyte** (n.m.) : type de plantes plus communément appelées mousses, elles ont conservé le plus de caractères des premières plantes ayant colonisé la terre ferme.

**Callune** (n.m.) (*Calluna vulgaris*) : plante rampante, voisine de la bruyère, aux fleurs relativement grandes, des landes granitiques.

**Canneberge** (n.f.) (*Vaccinium oxycoccos*) : appelée aussi par son nom anglais, cranberry, la canneberge est un arbrisseau qui croît dans les tourbières des régions froides. Sa présence caractérise les sols à sphaignes, imbibés d'eau.

**Characées** (n.f.) : type de végétaux aquatiques, proches des algues vertes et qui affectionnent les eaux calcaires.

**Comaret** (n.m.) (*Potentilla palustris*) : plante de la famille des rosacées, se développant au sein des prairies et marais tourbeux intérieurs.

**Dactyle** (n.m.) (*Dactylis glomerata*) : plante de la famille des graminées, très commune en bord de route ou dans des espaces anthropisés.

**Drosera à feuilles rondes ou rossolis** (n.f.) (*Drosera rotundifolia*) : plante carnivore de la famille des Droseraceae, que l'on trouve principalement dans les tourbières acides à sphaignes localement abondante.

**Éléanus** (n.m.) (*Elaeagnus ebbingei*) : arbuste à port dressé, touffu et dense, à feuillage persistant. Ses feuilles sont coriaces, vert foncé au revers argenté. La floraison dure tout l'automne, avec de petites fleurs blanches et parfumées.

**Éricacées** (n.f.) (*Ericaceae*) : famille de plantes dicotylédones monopétales dont font partie l'arbousier, les myrtilles, le raisin d'ours, les rhododendrons et les bruyères.

**Fétuque pruinuse** (n.f.) (*Festuca rubra ssp.pruinosa*) : plante qui compose les pelouses rases et denses exposées aux vents et aux embruns en bord de mer.

**Fluteau nageant** (n.m.) (*Luronium natans*) : appelée aussi alisma nageant, le fluteau nageant est une plante vivace, submergée et flottante de la famille des Alismataceae.

**Fougère aigle** (n.f.) (*Pteridium aquilinum*) : fougère de la famille des Dennstaedtiaceae. Elle est très commune, voire envahissante, et cosmopolite. On la retrouve



Flours de genêt à balais (*Cytisus scoparius*).

jusqu'à 2 000 m d'altitude. Cette plante toxique a longtemps été utilisée à des fins alimentaires et médicinales et reste utilisée, notamment en horticulture. Elle est cependant considérée comme gênante pour la gestion des forêts et du gibier.

**Genêt à balais** (n.m.) (*Cytisus scoparius*) : espèce d'arbuste à feuillage caduc de la famille des Fabaceae originaire du nord-ouest de l'Europe. On l'a longtemps utilisé en le laissant sécher pour en faire des balais.

**Herbe de la pampa** (n.f.) (*Cortaderia selloana*) : grande plante herbacée vivace de la famille des Poacées. Originaire d'Amérique du Sud, elle est souvent cultivée comme plante ornementale.

**Laïche** (n.f.) (*Carex*) : genre de plantes herbacées vivaces, croissant dans les terrains marécageux et sablonneux.

**Laïche paniculée** (*Carex paniculata*) : espèce de plantes de la famille des Cyperaceae. Elle fait partie du genre *Carex*.

**Linaigrette** (n.f.) (*Eriophorum angustifolium*) : plante herbacée cypéracée des régions humides.

**Liparis de Loesel** (n.m.) (*Liparis loeselii*) : orchidée terrestre européenne se développant dans les prés tourbeux et des bas-marais calcicoles. Elle est très menacée en France et en forte régression dans toute l'Europe. Elle fait l'objet d'un plan national d'actions en France.

**Lycopode sélagine** (n.m.) (*Huperzia selago*) : plante herbacée vivace et persistante, que l'on trouve dans les landes fraîches, les pelouses ombragées, les rochers moussus ou siliceux ombragés (en montagne). C'est une espèce d'ombre ou de demi-ombre, sur sol acide et à tendance humide.

**Macrophyte** (n.f.) : plante aquatique de grande taille (par opposition au phytoplancton et aux algues de petite taille).

**Magnocariçaie** (n.f.) : communauté végétale marécageuse dominée par les grandes laïches (plante vivace cypéracée des lieux humides fournissant un crin végétal, appelée aussi « carex », roseau).

► **Molinie** (n.f.) (*Molinia*) : nom vernaculaire ambigu désignant en français diverses plantes des sols humides. Ce sont des espèces de la famille des Poaceae.

**Narthécie ossifrage** (n.f.) (*Narthecium ossifragum*) : plante vivace caractéristique des tourbières acides et des landes humides. Cette plante se remarque aisément lors de la période de floraison par ses superbes fleurs jaunes à orangées disposées en grappe.

**Orchis des marais** (n.m.) (*Anacamptis palustris*) : orchidée terrestre européenne du genre *Anacamptis*. Plante mesurant 50 à 60 cm, à feuilles étroites et réparties le long de la tige. Les fleurs nombreuses, sont de couleur rose à pourpre pâle.

**Orchis des sphaignes** (n.m.) (*Dactylorhiza sphagnicola*) : plante à fleurs de la famille des Orchidacées, que l'on peut rencontrer dans les marais tourbeux acides, souvent dans les parties les plus mouillées, au milieu des sphaignes, en pleine lumière, mais aussi dans certains endroits ombragés et détrempés des boulaies marécageuses.

**Phragmite** (n.m.) : nom vernaculaire de certains roseaux.

**Plumet chevelue** (n.m.) (*Stipa capillata*) : plante graminée rustique à la chevelure fine et au feuillage gris-vert et épillets blanc argenté. Affectionne une exposition ensoleillée, sur un sol ordinaire, pauvre, même calcaire, sec à modérément humide.

**Polytric** (n.m.) : bryophyte dont les feuilles sont composées de petites feuilles qui sont le plus souvent arrondies, et qui naissent de chaque côté de la côte comme par paire.

**Saule roux** (n.m.) (*Salix atrocinerea*) : arbuste mesurant en général de 3 à 6 m de haut. Essence de demi-ombre, il s'installe sous le couvert des grands arbres.

**Saule à oreillettes** (n.m.) (*Salix aurita*) : également appelé « petit marsault », ce saule a pour particularité une croissance lente et ne dépasse guère les 3 m de haut. Il convient bien pour des plantations en bordure de cours d'eau de faible largeur.

**Scirpe flottant** (n.m.) (*Eleogiton fluitans*) : plante vivace gazonnante, dont les tiges émettent des racines adventives, et pouvant ainsi constituer des populations assez importantes. On la trouve dans les ruisseaux, les fossés, les mares, en eau stagnante ou faiblement courante, oligotrophe, plutôt acide.

**Sérapias à petites fleurs** (n.m.) (*Serapias parviflora*) : orchidée rare qui se rencontre à proximité du littoral méditerranéen et dans l'Ouest près de l'Atlantique. C'est

une espèce protégée en France sur le plan national. Elle pousse dans les pelouses, les garrigues ou les bois clairs. Elle est remarquable par ses petites fleurs.

**Silène de Suède** (n.f.) (*Silene suecica*) : Plante vivace, glabre et gazonnante que l'on trouve sur les pelouses et rochers des hautes montagnes siliceuses.

**Spiranthe d'été** (n.f.) (*Spiranthes aestivalis*) : orchidée géophyte, héliophile, thermophile, rare, très menacée et qui fait l'objet d'une protection nationale. Son aire de répartition va de l'Europe centrale et méridionale jusqu'à l'Asie mineure.

**Sphaigne** (n.f.) (*Sphagnos*) : mousse des tourbières, dont les rameaux privés de racines s'accroissent par le sommet tandis que la base meurt, se décompose et constitue une part importante de la tourbe.

**Thym** (n.m.) (*Thymus vulgaris*) : sous-arbrisseau de la famille des Lamiacées. C'est une espèce commune des garrigues ensoleillées du sud de l'Europe, indissociable de la culture méditerranéenne.

**Trèfle d'eau** (n.m.) (*Menyanthes trifoliata*) : plante herbacée vivace semi-aquatique de la famille des Ményanthacées. C'est une plante commune dans toute l'Europe, des eaux peu profondes et des marais, en dessous de 1 800 m d'altitude.

**Trientale** (n.f.) (*Trientalis europaea*) : petite plante à fleurs vivace de la famille des Primulacées. Espèce boréo-montagnarde typique, la Trientale croit généralement au-dessus de 300 mètres d'altitude, jusqu'à 2.000 mètres, dans les régions arctiques et septentrionales de l'hémisphère nord. C'est une espèce acidiphile, qui affectionne les landes sur un substrat tourbeux ou sur de l'humus brut, mais aussi les bois clairs à Bouleau pubescent, là où l'eau stagne à cause d'un sol imperméable.

## Espèces faunistiques

**Aeshne des joncs** (n.m.) (*Aeshna juncea*) : grande libellule que l'on trouve principalement en montagne. Il s'agit de l'espèce de libellule la plus fréquente en altitude dans l'Arc Alpin. Il est possible de l'observer jusqu'à près de 2 500 m d'altitude en France.

**Agrion hasté** (n.m.) (*Coenagrion hastulatum*) : libellule commune des régions boréales. Son nom provient de la tache noire en forme de fer de lance hasté visible sur le deuxième segment de l'abdomen (chez le mâle).

**Alouette lulu** (n.f.) (*Lullula arborea*) : espèce d'oiseau qui se distingue de l'Alouette des champs par la taille plus petite, les sourcils blancs très visibles et la queue très courte sans bordure blanche. On la trouve dans les clairières sèches, les landes, les friches et les pâturages et en hiver dans les champs.

**Anguille européenne** (n.f.) (*Anguilla anguilla*) : espèce migratrice de poisson serpentiforme qui vit à la fois en eau douce et en mer et qui se reproduit en mer.

**Bécassine** (n.f.) : oiseau échassier au long bec qui vit en groupes dans les marécages, au bord des étangs et dans les sols humides.

**Blageon** (n.m.) (*Leuciscus souffia*) : poisson cyprinidé des eaux vives du massif alpin ou des lacs de haute montagne.



Jeune anguille européenne, (*Anguilla anguilla*).

© P. Elie, Cemagref

**Bruant des roseaux** (n.m.) (*Emberiza schoeniclus*) : espèce de passereau européen de la famille des embéridés, qui vit dans les zones humides avec des roseaux, joncs, et saules (poste de chant), ainsi que dans les campagnes cultivées (en migration).

**Bupreste de Crau** (n.m.) (*Acmaeoderella cyanipennis perroti*) : espèce endémique de la plaine de la Crau qui se développe sur les chardons. Les adultes se trouvent sur ces fleurs en juin et en juillet.

**Busard** (n.m.) : nom donné à treize espèces de rapaces de la sous-famille des Circinés (famille des Accipitridés). Ce sont des oiseaux de plaines, aux grandes pattes, dotés d'une longue queue et d'un corps élancé. Ils survolent les prairies et les marais à basse altitude à la recherche de souris, serpents, grenouilles, petits oiseaux et insectes.

**Butor étoilé** (n.m.) (*Botaurus stellaris*) : espèce d'échassier de la famille des ardéidés (hérons, aigrettes). Considéré d'après les recensements effectués comme une espèce très menacée, sa population est en déclin rapide en Europe et aurait chuté de 35 à 45 % en France en trente ans.

**Campagnol** (n.m.) : nom de plusieurs espèces de mammifères rongeurs très répandues en France et en Europe, les unes terrestres, les autres aquatiques.

**Carpe commune** (n.f.) (*Cyprinus carpio*) : espèce de la famille des cyprinidés, cette carpe est appelée carpe commune sous sa forme sauvage et carpe cuir, carpe miroir ou encore carpe koï pour les formes d'élevage. C'est le plus volumineux représentant de sa famille. Ce poisson est de taille moyenne et vit dans les eaux douces en Europe, en Asie, en Extrême-Orient et en Amérique du nord.

**Chevaine** (n.m.) (*Leuciscus cephalus*) : espèce de poisson d'eau douce très fréquent en Europe. En France, il est répandu sur tout le territoire hormis la Corse et le Finistère. On le rencontre principalement dans les rivières de deuxième catégorie ainsi que les zones inférieures des rivières de première catégorie. On peut aussi le retrouver jusque dans les lacs de moyenne montagne (lac d'Anancy, lac de Gérardmer...).

**Chevalier** (n.m.) (*Salvelinus alpinus*) : poisson de la famille des salmonidés, qui vit en permanence dans les lacs d'eaux douces en Europe.

**Coléoptère** (n.m.) (*Coleoptera*) : ils forment l'ordre d'insectes dont les humains ont dénombré le plus d'espèces. Beaucoup d'espèces ou des groupes d'espèces ont des noms vernaculaires bien implantés, les scarabées, coccinelles, lucanes, chrysomèles, hannetons, charançons, carabes par exemple, sont des coléoptères. Ils vivent pratiquement dans tous les biotopes, excepté les milieux polaires et océaniques. Ils possèdent en général deux paires d'ailes. La première paire d'ailes, quelquefois très colorée, les élytres, forme la carapace de ces insectes et la deuxième paire, les ailes membraneuses, servent au vol.

**Cordulie arctique** (n.f.) (*Somatochlora arctica*) : petite libellule qui se caractérise par les appendices anaux du mâle en forme de tenailles, ce qui permet de la distinguer assez facilement des autres espèces de la famille

**Criquet de Crau** (n.m.) (*Prionotropis rhodanica*) : espèce d'orthoptères caelifères de la famille des Pamphagidae. Cette espèce est endémique de la plaine de la Crau dans les Bouches-du-Rhône. Elle est aujourd'hui menacée et protégée.

**Cuivré écarlate** (n.m.) (*Palaeochrysophanus hippothoe*) : insecte lépidoptère de la famille des Lycaenidae, il tient son nom de l'exubérance de ses couleurs.

**Cyprinidés** (n.m.) (*Cyprinidae*) : ils forment la plus grande famille de poissons d'eau douce avec environ 2 450 espèces réparties dans environ 318 genres. Ces espèces ont une importance considérable du fait de leur pêche ou bien de leur élevage en pisciculture ou en aquariophilie.

**Diptère** (n.m.) : ordre des insectes correspondant aux mouches, moustiques, moucheron etc.

**Faucon hobereau** (n.m.) (*Falco subbuteo*) : espèce de rapace diurne appartenant à la famille des Falconidae. Il s'agit de l'un des rares oiseaux étant plus rapide que le martinet ramoneur en vol.

**Ganga Cata** (n.m.) (*Pterocles alchata*) : espèce d'oiseau de taille moyenne de la famille des ptéroclidés.

**Gardon** (n.m.) (*Rutilus rutilus*) : petit poisson qui vit dans les eaux douces en Europe et en Asie occidentale. Il est très commun et sa chair est très appréciée.

**Grue** (n.f.) (*Gruidae*) : grands oiseaux terrestres, gracieux, à long cou et longues pattes, au plumage à dominante grise ou blanche, qui fréquentent les zones humides ou herbeuses étendues.

**Loche franche** (n.f.) (*Nemacheilus barbatula*) : espèce de poissons benthique d'eau douce autochtone de l'Europe occidentale et centrale et du nord de l'Espagne jusqu'au sud de la Suède. C'est un poisson discret qui vit sous les pierres et fréquente la même zone que la truite. Ses besoins en oxygène sont assez élevés, mais on peut la rencontrer en aval dans les eaux pures.

**Leucorrhine douteuse** (n.f.) (*Leucorrhinia dubia*) : libellule de taille moyenne qui vit dans les milieux lenticules. Elle se reconnaît aisément par leur face blanche contrastant avec le corps sombre.

**Locustelle tachetée** (n.f.) (*Locustella naevia*) : espèce de passereau fréquentant surtout des milieux humides avec des herbes denses mais aussi des biotopes plus secs.

**Marouette ponctuée** (n.f.) (*Porzana porzana*) : petit oiseau furtif et difficile à observer qui vit dans les surfaces vaseuses et peu profondes de marais, lacs, étangs, petites rivières, bordés d'une végétation touffue.

**Nacré de la canneberge** (n.m.) (*Boloria aquilonaris*) : grand papillon lépidoptère qui habite les tourbières où existe la canneberge, nourriture de sa chenille.

**Orthetrum bleissant** (n.m.) (*Orthetrum coerulescens*) : espèce de libellule.

**Orthoptère** (n.m.) : les orthoptères sont un ordre d'insectes correspondant aux sauterelles, grillons et criquets.

**Outarde Canepetière** (n.f.) (*Tetrax tetrax*) : seule espèce du genre Tetrax. C'est un des oiseaux les plus menacés des plaines cultivées de France. On la trouve dans les régions assez sèches avec vastes étendues d'herbe ou de céréales.

**Perche soleil** (n.f.) (*Lepomis gibbosus*) : poisson de la famille des Centrarchidae, originaire d'Amérique du nord qu'on retrouve dans les plaines aux eaux calmes, et plus encore les eaux stagnantes des étangs. Elle est responsable de la disparition de certaines espèces de poissons.

**Phragmite aquatique** (n.m.) (*Acrocephalus paludicola*) : passereau d'une dizaine de grammes, apparenté aux fauvettes aquatiques, qui vit toute l'année dans les zones humides. La population mondiale est actuellement estimée à moins de 20 000 mâles chanteurs, répartis dans moins de 40 sites permanents de nidification en Europe de l'Est. Le phragmite aquatique est le passereau le plus menacé d'extinction en Europe continentale.

**Phragmite des joncs** (n.m.) (*Acrocephalus schoenobaenus*) : espèce de fauvette des marais. C'est un oiseau migrateur qui se reproduit en Europe, en Asie de l'ouest ou en Asie centrale et qui passe l'hiver en Afrique subsaharienne. Il vit près des zones humides, dans les buissons touffus des fossés, dans les phragmitaies ou les saulaies, ou les grands joncs.

Fratrie de  
truite commune  
(*Salmo trutta*).



**Pie-grièche grise** (n.f.) (*Lanius excubitor*) : espèce de passereau aux mœurs alimentaires proches des rapaces et qui appartient à la famille des Laniidae. C'est une espèce en déclin très important du fait de l'intensification de l'agriculture. Son aire de répartition est fortement limitée au niveau français. Les principales régions où la Pie-grièche grise est encore présente sont le Limousin (sur le plateau de Millevaches), l'Auvergne et le Jura.

**Pipit des arbres** (n.m.) (*Anthus trivialis*) : une des sept espèces de pipits que l'on peut observer en France. On le trouve dans les clairières, les landes de bruyères, les zones de transition entre champs et taillis.

**Pipit farlouse** (n.m.) (*Anthus pratensis*) : aussi appelé Pipit des prés ou Béguinette en wallon, espèce de passereau migrateur appartenant à la famille des Motacillidae qui niche dans le Nord de l'Europe et de l'Asie. Il habite dans les zones non cultivées, comme les landes et, les prés humides et les pâturages. On peut également le trouver en montagne. Durant la migration, on le trouve souvent en grand groupe dans les champs et au bord des étangs.

**Poisson-chat** (n.m.) (*Ameiurus melas*) : espèce de poisson vivant dans les eaux calmes des cours d'eau ou dans les étangs. Historiquement originaire d'Amérique du Nord, voisin du silure, à long barbillons, il est désormais répandu dans la plupart des cours d'eau d'Europe centrale. Par extension, qualifie également tous les silures mais aussi la plupart des poissons ayant des barbillons pour fouiller le substrat.

**Rotengle** (n.m.) (*Scardinius erythrophthalmus*) : appelé aussi Gardon rouge, espèce de poisson d'Europe et d'Asie vivant dans les eaux dormantes, les étangs bordés d'arbres et les rivières très lentes.

**Rousserole effarvate** (n.f.) (*Acrocephalus scirpaceus*) : espèce de fauvettes des marais. Passereau remuant et assez peu farouche qui fréquente les roselières hautes et touffues.

**Tarier pâtre** (n.m.) (*Saxicola rubicola*) : espèce de passereau appartenant à la famille des Muscicapidae. Il habite les prairies, les campagnes cultivées, les vallées humides et les landes. Il peut être observé toute l'année en Europe occidentale. Cantonné à un territoire durant la saison de reproduction, il a le reste de l'année un comportement dit erratique, se déplaçant au gré de la disponibilité de la nourriture.

**Torcol fourmilier** (n.m.) (*Jynx torquilla*) : espèce d'oiseau de la famille des picidés, ayant un plumage aux dessins complexes et aux jolies couleurs mordorées. Il se nourrit de fourmis et de leurs larves mais également d'insectes, d'araignées ou de baies, et niche dans la campagne avec boqueteaux et vergers, bocage et boisements.

**Truite fario** (n.f.) (*Salmo trutta*) : espèce de poisson de la famille des Salmonidés qui correspond à la truite commune européenne.

**Vairon** (n.m.) (*Phoxinus phoxinus*) : petite espèce de poisson potamodrome très commun dans les eaux douces et bien oxygénées:

**Vanneau huppé** (n.m.) (*Vanellus vanellus*) : espèce d'oiseau limicole vivant souvent en bandes, commun en Europe et dans toute la zone paléarctique. Ce petit échassier est typique des terrains découverts : marais d'eau douce ou salée (vasières), prairies et champs cultivés. ■



## INDEX DES SIGLES

**AGéBio** – Association française de génie biologique pour le contrôle de l'érosion des sols.

**CDC Biodiversité** – Filiale de la Caisse des dépôts et consignations.

**CEEP** – Conservatoire pour les études des écosystèmes de Provence/Alpes du Sud

**CITES** – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages.

**CNRS** – Centre national de la recherche scientifique.

**CPNS** – Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie.

**DEMNA** – Département d'étude du milieu naturel et agricole de la Région Wallonne (Belgique).

**DIREN** – Direction régionale de l'environnement.

**DNF** – Département de la nature et de la forêt, gestionnaire des forêts publiques et des réserves domaniales en Belgique.

**DREAL** – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**ENS** – Espaces naturels sensibles.

**EPA** – Échantillonnages ponctuels d'abondance.

**GaiÉ** – Groupe d'application de l'ingénierie des écosystèmes.

**GRN** – *Global Restoration Network*.

**IBGN** – Indice biologique global normalisé

**INEE** – Institut national Écologie Environnement.

**INRA** – Institut national de la recherche agronomique.

**Natura 2000** – Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la biodiversité sur le territoire de l'Union européenne. Il est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE) et « Habitats » (92/43/CEE) qui permettent respectivement la désignation des zones de protection spéciales (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC)..

**PLU** – Plan local d'urbanisme.

**PNV** – Parc national de la Vanoise.

**REVER** – Réseau d'échanges et de valorisation en écologie de la restauration.

**RNC** – *Restoration of natural capital*.

**RND** – Réserve naturelle domaniale (Belgique).

**SEPNB** – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.

**SERI** – *Society for Ecological Restoration International*.

**SETAM** – Société des téléphériques de Tarentaise Maurienne.

**SIG** – Système d'information géographique.

**TBEP** – Traits biologiques, écologiques et physiologiques.

**TDENS** – Taxe départementale des espaces naturels sensibles.

**UICN** – Union internationale pour la conservation de la nature (en anglais : *International Union for Conservation of Nature*).

**ZNIEFF** – Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

**Zone Nds** – Zone naturelle et forestière. ■